

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

26-03-2021-05

Date de convocation le 19/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, LOQUET, GUITTONEAU et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, HILLOU, LAMASOU, LETARGUA, LAPETRE, LACOSTE PEDELABORDÉ et SALEFRANQUE.

Étaient absents excusés : Mme CAZENAVE

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ

Par délibération en date du 15 mars 2021, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et ses communes membres pour l'année 2021.

Le mode de fonctionnement des groupements de commande a été modifié par rapport aux années précédentes, afin de pouvoir proposer aux communes, au début de chaque année civile, une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager.

La liste des consultations entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

- Fourniture de matériels informatiques,
- Fourniture de petits équipements informatiques,
- Formations informatiques,
- Fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques,
- Travaux d'entretien de la voirie,
- Fourniture de granulats.

Parmi cette liste, les communes peuvent sélectionner les consultations qui les intéressent.

La fonction de coordonnateur du groupement, c'est-à-dire la passation du marché, sera assurée par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres pour l'année 2021 afin de participer aux consultations suivantes (sélectionner parmi les choix suivants)

- Fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques
- Travaux d'entretien de la voirie

AUTORISE le Maire à signer la convention cadre ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403964-20210407-26_03_2021_005-DE